

CHRS Janine VAN DAELE

Hébergement et aide à la réinsertion sociale de femmes seules et de femmes avec enfants

Rapport d'activité - Année 2021

PRESENTATION

I. Le lieu	1
II. L'équipe	2
III. L'accompagnement social	3
IV. Activités culturelles et de loisirs	10
V. Accueil AC'SE	11
VI. L'expression et la participation des résidantes	12
VII. Le partenariat	13
PROFIL DES FEMMES ACCUEILLIES	
I. L'activité sur l'année, mouvements et taux d'occupation	17
II. L'activité mois par mois – Mouvements et taux d'occupation	18
III. Les durées moyennes de séjour	19
IV. Les durées de prise en charge	21
V. Service qui oriente	22
VI. Motif de la demande des personnes accueillies	22
VII. Age	23
VIII. Lieu de naissance	23
IX. Situation familiale	24
X. Lieu de résidence	24
XI. Type d'hébergement	25
XII. Niveau scolaire	26
XIII. Situation professionnelle	27
XIV. Ressources	28
XV. Dettes	29
XVI. Couverture sociale	29
XVII. Santé	29
XVIII. Justice	30
XIX. Permis de conduire	31
XX. Les enfants et le soutien à la parentalité	31
REPONSES A LA GENDARMERIE OU A LA POLICE	37
ENQUETES – RENSEIGNEMENTS DE TABLEAUX – DIVERS	38
PERSPECTIVES 2022	39
SIGLES ET ACRONYMES UTILISES	

I. LE LIEU

Le CHRS Janine VAN DAELE est situé au 125 boulevard Leroy dans un immeuble intégré dans l'espace urbain, accessible par le bus et le Tramway. Il fonctionne pour une part sur un mode collectif 24 h / 24 h, 365 jours par an et pour une part selon le mode dit de « foyer éclaté » avec 21 appartements disséminés dans Caen. Il peut accueillir des femmes seules avec ou sans enfant en grande difficulté familiale, conjugale, sociale, psychologique. Le CHRS Janine VAN DAELE assure une mission d'hébergement et d'accompagnement social directement en lien avec les politiques publiques et le droit des usagers. C'est un lieu sécurisé qui permet de se poser, se restructurer, se restaurer. L'accompagnement vise à permettre aux personnes accueillies de travailler à l'élaboration et la mise en place de leur projet de vie.

Depuis avril 2012, le CHRS Janine VAN DAELE accueille dans ses effectifs **2** femmes dans le cadre du dispositif AC'SE, dispositif national d'accueil et protection des victimes de la traite des êtres humains. Ce qui porte à 66 le nombre de places du CHRS.

La structure collective

Le foyer d'hébergement du CHRS Janine VAN DAELE est un lieu composé de différents espaces respectueux des personnes que nous accueillons, et aménagés de manière à répondre au mieux à nos missions.

La structure collective est composée de :

- Un espace séjour salle à manger,
- Une cuisine,
- Un petit salon,
- Un espace enfant,
- Deux cuisines individuelles,
- Deux salles de bain + sanitaires (1 à chaque étage),
- Douze chambres dont 8 avec sanitaires privatifs.

Les chambres communiquent entre elles, ce qui permet d'adapter nos accueils aux différentes compositions familiales.

Les appartements

Dans le cadre du projet individualisé, après échanges, construction, évaluation avec la personne, discussion en réunion d'équipe, l'accompagnement se poursuit dans l'un des 21 appartements extérieurs meublés et équipés, principalement des T1, T3 et T4, situés à proximité du foyer ou disséminés dans Caen. Cependant, au regard du besoin des personnes, un accueil direct en appartement extérieur est possible.

II. L'EQUIPE

Une équipe pluridisciplinaire et mixte

Elle se compose de :

- 1 animatrice socio-éducative,
- 2 moniteurs éducateurs.
- 2 éducateurs spécialisés,
- 2 assistants de service social,
- 1 éducatrice de jeunes enfants, à temps partiel, soit 0.5 équivalent temps plein,
- 1 psychologue, présent aux réunions de service, aux entretiens préalables à l'admission, et participant à la réflexion institutionnelle,
- 1 chef de service qui est aussi chef de service du CHRS La Source depuis le 01.12.2017
- 1 homme d'entretien pour un 0.5 ETP,
- 1 personne en CAE chargée de l'entretien des locaux et des appartements extérieurs au moment des départs,
- 2 auxiliaires éducatifs de nuit qui, dans le cadre d'une mutualisation de moyens, sont communs au CHRS d'urgence La Source et au CHRS Janine VAN DAELE.
- Une apprentie en formation de moniteur éducateur présente de septembre 2021 à août 2023.
- Un coordinateur en CDD pour un 0,5 ETP depuis le 06 septembre 2021 qui intervient également auprès du CHRS La Source.
- La direction, la comptabilité et le secrétariat sont communs à l'ensemble des établissements et services d'Itinéraires.

Les stagiaires

Sur l'année 2020 / 2021, le CHRS Janine VAN DAELE a accueilli :

- → 1 stagiaire éducatrice spécialisée (mai 2020 à mars 2021)
- → 1 stagiaire éducatrice spécialisée (septembre 2020 à mars 2021)
- → 1 stagiaire éducateur spécialisé (mai 2021 à avril 2022)
- → 1 stagiaire assistante sociale (octobre 2021 à avril 2022)

L'équipe est sensible à l'accueil de stagiaires, à la richesse de la rencontre, au partage de savoirs et savoirs faires. Ces accueils permettent par ailleurs d'interroger et de mener une réflexion continue sur les pratiques professionnelles.

L'organisation

- 1 réunion hebdomadaire d'équipe (3 h) en présence de la psychologue,
- 1 réunion institutionnelle par trimestre qui réunit l'équipe éducative, le psychologue, et le directeur,
- 1 réunion hebdomadaire avec les résidantes,
- 1 réunion de régulation avec les résidentes toutes les 6 semaines.

Formations et journées d'étude

- « Personnes en situation de prostitution » organisée par l'EPSM (17 juin 2021) (2 personnes)
- « Les victimes de traite des êtres humains accompagnés suivies par les associations en France » organisée par MIPROF et SSMSI (15 décembre 2021) (1 personne)
- Séminaire AC SE (23 et 24 Novembre 2021) (2 personnes)
- « Projet individualisé et notion de référence » organisée par l'IRTS (7 et 8 Décembre 2021) (*1 personne*)

III. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le CHRS Janine VAN DAELE assure une mission d'hébergement et d'accompagnement social. Les personnes accueillies bénéficient d'un accompagnement individuel et de tous les supports éducatifs mis en œuvre au sein du collectif. L'accompagnement social est global. Il intègre toutes les dimensions de la problématique de chaque personne et de sa vie pendant le séjour. Il se fait dans un esprit de responsabilité et d'autonomie de la personne en étant attentif à son rythme, ses difficultés et ses compétences. Il peut porter de façon différente sur la situation administrative, le logement, la formation, le travail, l'accès aux soins (ouverture des droits — informations — accompagnement), l'aide à la gestion financière, les problèmes juridiques, le soutien à la parentalité, les loisirs, la culture, ...

Au regard des compositions familiales, 27 à 31 ménages sont accueillis et accompagnés au CHRS.

La référence

La référence permet de répondre à un besoin de repères et de sécurité, le parcours des résidantes étant souvent jonché de ruptures, de discontinuités, de souffrances psychiques et physiques. La sécurité affective et la confiance se développent aussi par cet accompagnement individuel stable qui offre un cadre à la fois contenant et sécurisant. Les éducateurs référents

sont les interlocuteurs privilégiés de la personne. Cependant, il est important de souligner que le référent désigné en réunion d'équipe travaille en relation étroite avec l'ensemble de l'équipe éducative.

La réunion d'équipe pluridisciplinaire permet :

- Un regard croisé,
- La complémentarité (travailleurs sociaux avec des formations initiales différentes),
- La continuité de l'accompagnement,
- De faciliter la distance pas toujours évidente dans une relation duelle.

Les bases de cet accompagnement sont établies dès l'accueil avec la signature du contrat de séjour et la remise à la personne, du livret d'accueil, du règlement de fonctionnement, de la charte des personnes accueillies et de la liste des personnes qualifiées.

Rapidement, ces bases de travail sont développées pour élaborer le projet individuel de la personne. Ce travail d'élaboration se déroule dans le cadre d'échanges entre les personnes accueillies et le professionnel référent de leur situation, en lien avec l'équipe pluridisciplinaire lors des réunions.

Des bilans réguliers sont effectués pour garantir la pertinence des axes développés et envisager si nécessaire un avenant au contrat initial.

C'est également à partir des bilans que sont préparées, si nécessaire, les demandes de prolongation transmises à l'Etat.

• Le collectif : support à l'accompagnement social

Le soutien apporté aux personnes accueillies au CHRS Janine VAN DAELE est réalisé à la fois, dans le cadre d'un accompagnement global individualisé, par le biais des supports d'actions collectives qui se déroulent au sein de la structure, et grâce aux actions menées pour favoriser l'ouverture vers l'extérieur.

La crise sanitaire a freiné l'ensemble de ces temps collectifs tout en révélant leur importance. En effet, les femmes, hébergées au sein du collectif et des logements extérieurs, sollicitaient l'équipe très régulièrement pour demander quand les moments de vie collective allaient reprendre. Elles évoquaient la solitude, l'isolement, l'ennui. Les professionnels ont été témoins des maux, liés au confinement : perte de moral, repli sur soi, gestion financière plus difficile, prise de poids... L'équipe a veillé à maintenir un lien régulier auprès des personnes, et s'est adaptée à l'évolution des recommandations sanitaires en animant des temps dès lors que c'était possible.

1) Les supports à l'insertion sociale et professionnelle



a) L'atelier « Aide de cuisine »

Pour soutenir l'insertion professionnelle, l'atelier animé par la maîtresse de maison en lien avec l'équipe éducative permet à une résidante sur une durée de 3 mois, de découvrir ou se familiariser de nouveau au monde du travail. La résidante intervient 2 à 3 fois par semaine en qualité d'aide de cuisine et perçoit un pécule. Cet atelier permet à des femmes de découvrir les contraintes liées au monde professionnel (ponctualité, respect des règles, garde d'enfants...) ou pour d'autres, désocialisées, sans activité depuis longtemps, de retrouver progressivement un rythme et une confiance en soi.

L'atelier permet de se responsabiliser, d'être en activité et donc procure un sentiment d'utilité sociale. Il peut favoriser en outre l'apprentissage du Français et être un support à l'autonomie (apprentissage culinaire, règles d'hygiène, ...).

b) L'atelier « conversation Blabla »



Les missions du CHRS sont l'insertion sociale et professionnelle des personnes accueillies. Or:

- pour les personnes non francophones, la barrière de la langue et la méconnaissance des codes culturels représentent des freins à l'intégration.
- pour les femmes en grande difficulté, souvent très éloignées de l'emploi, la mésestime de soi, le sentiment d'inutilité sociale empêchent l'élaboration d'un projet d'insertion professionnelle.

Ainsi, nous avons favorisé la mise en place une fois par semaine de cours d'alphabétisation, d'expression, appelés « Atelier Blabla » en complément des actions des partenaires extérieurs proposées. Ces ateliers se déroulent au CHRS chaque jeudi de 14 h 00 à 15 h 30.

L'objectif global étant de permettre aux femmes d'acquérir plus d'autonomie dans leur vie quotidienne, de favoriser la reprise de la confiance en soi, d'aider à la réinsertion, à l'intégration à la vie sociale et professionnelle.

Ces ateliers ont pour objectif de faciliter la communication orale et d'accroître leur sentiment d'aisance pour la compréhension et la prise de parole. Pour cela, à l'aide de différents supports, les ateliers mettent en scène des situations de la vie quotidienne.

<u>Déroulement sur l'année 2021</u>:

Les ateliers ont repris le 04 février 2021, essentiellement avec les personnes accueillies sur le collectif en raison des restrictions sanitaires.

Sur la période de février à avril, jusqu'à **10** personnes étaient présentes chaque semaine, en raison notamment de l'arrivée d'une grande famille sur le collectif.

De mai à juin 2021 : arrêt des ateliers Blabla en raison de cas de covid sur le collectif et du durcissement des mesures sanitaires qui ne permettaient plus de se réunir à plusieurs dans un espace clos.

Même si l'atelier Blabla n'a pas pu se dérouler physiquement, des liens internet ont pu être transmis aux personnes souhaitant continuer l'apprentissage. De plus, des jeux éducatifs tels que des mots croisés, mots fléchés, images avec légendes à compléter ont pu être distribués aux personnes qui le souhaitaient.

De nouveau, reprise des ateliers le 17 juin 2021.

Un groupe de 5 personnes participe régulièrement.

A partir du mois de juin, les ateliers Blabla se sont ouverts aux résidantes du CHRS La Source.

Résidantes qui participent :

- personnes primo-arrivantes dans le cadre d'une réunification familiale,
- personnes en attente d'une formation à l'EPE dans le cadre du Contrat d'intégration Républicaine,
- personnes n'ayant pas d'accès à une formation en raison de leur statut,
- personnes ayant achevé une formation et en recherche d'emploi.

Objectifs des ateliers:

- Développer le langage du quotidien,
- Oser s'exprimer et prendre confiance,
- Favoriser les rencontres interculturelles,
- Donner des clés de compréhension du fonctionnement de la société française et la culture française.

Contenu des ateliers:

- Se présenter (nom, prénom, adresse, téléphone),
- Expliquer comment on se sent (l'humeur, les sentiments, les parties de son corps, etc),
- Se repérer dans le temps (connaître la date, l'heure, lire un calendrier, écrire un rendez-vous),
- Se repérer dans l'espace (prendre le bus, demander son chemin, lire un plan de bus ou une carte),
- S'exprimer dans la vie quotidienne (aller chercher le pain, faire les courses, prendre rendez-vous chez le médecin).

Les ateliers Blabla sont aussi un support de communication et d'échange qui, en fonction de l'actualité, peut s'adapter pour favoriser l'expression de chacune.

Par exemple, l'atelier Blabla a pu se transformer en atelier d'expression à l'occasion de l'organisation de l'exposition autour des « portraits des femmes ». Les femmes d'origine

française et étrangère des CHRS La Source et Janine VAN DAELE ont pu se réunir afin de s'exprimer autour de la vie en CHRS et la vie en collectivité.

Ces ateliers d'expression favorisent les échanges, le partage d'expériences et de ressentis autour d'un thème. Ces ateliers sont aussi l'occasion de favoriser la compréhension de la culture de l'autre. A la suite de ces ateliers, les résidantes ont pu réaliser un support afin d'apporter un témoignage à l'ensemble des résidantes du CHRS La Source et Janine VAN DAELE.

On peut noter un besoin important des femmes de vivre des moments conviviaux. Ces ateliers, quels que soient les objectifs poursuivis, permettent de créer du lien, de rompre l'isolement, de faire vivre les collectifs, et de favoriser le respect et la compréhension de la culture de l'autre.



c) L'atelier cuisine

Un atelier cuisine s'est mis en place depuis le 17 janvier 2014 au CHRS au sein du collectif; il a lieu chaque vendredi (midi, après-midi ou soir) à destination des femmes, des enfants, des mères avec leurs enfants, en fonction des problématiques observées et des objectifs souhaités. En 2021, il y a eu **24** ateliers réguliers et deux exceptionnels liés à des événements associatifs. En moyenne, 2 à 3 personnes participent à cet atelier.

La période COVID n'a pas permis de réaliser tous les ateliers.

Déroulé des ateliers :

L'éducateur propose le menu et les personnes s'inscrivent. Le menu est souvent travaillé en amont avec les personnes, en fonction de leurs souhaits, de leurs origines, de leurs goûts, ou de techniques qu'elles ont envie d'approfondir...

A l'atelier, chaque femme est responsable d'une recette qu'elle prépare de A à Z avec l'aide de l'éducateur, en tenant compte du niveau de difficultés et des capacités de la personne. Le menu est prévu en fonction du nombre d'inscrits.

Il y a souvent des désistements de dernière minute et il est difficile d'ajuster le menu. Dans ces moments-là, nous fonctionnons davantage comme une équipe de cuisine avec une ou deux personnes. Le rythme de travail est accéléré, nous nous entraidons et une certaine effervescence règne dans la cuisine. Les femmes aiment bien cette « montée d'adrénaline » liée au service et la responsabilisation qui en découle. Elles ressentent une certaine fierté à réaliser le menu dans les temps imposés et l'énergie déployée dans ce cadre. Les femmes du collectif peuvent aussi venir donner un coup de main dans ces instants de suractivité, ou même les résidentes de passage en attendant un rendez-vous.

L'atelier permet de repérer les habitudes alimentaires de chacune, de discuter d'équilibre alimentaire, de faire découvrir des produits locaux et de saison, d'élargir les horizons alimentaires, de parler et apprendre le français, ...

Les repas sont en général équilibrés et allégés, afin de respecter le cadre diététique.

Ce moment à « faire ensemble » renforce le lien entre les résidentes et l'équipe. C'est un moment privilégié où on peut aborder de manière informelle des sujets très personnels, et discuter des situations autrement.

Le repas est un instant convivial au sein du CHRS et il n'est pas rare que des résidentes de l'extérieur désirent y assister.

Les commandes aux jardins d'Arlette permettent d'avoir des produits bio et de saison, et de préparer des légumes différents.

d) Ouverture de l'atelier cuisine vers l'extérieur

Depuis le mois d'octobre, nous avons mis en place, dans le cadre d'un partenariat avec l'Avant-Garde Caennaise, un nouvel atelier cuisine au sein du CHRS, chaque jeudi, afin de confectionner 30 repas que nous livrons dans les locaux de l'Avant-Garde, sous forme de service restauration avec un menu unique.

Ce temps de restauration a eu lieu 8 fois en 2021. Trois résidentes ont participé à cet atelier.

L'insertion par le travail fait partie des missions du CHRS.

Cet atelier cuisine permet, à travers une activité valorisante, de favoriser la reprise de la confiance en soi, de promouvoir les femmes accueillies et leur permettre de se reconstruire pour accéder à des projets d'insertion professionnelle. C'est à la fois un outil d'accompagnement et d'observation, mais aussi une possibilité d'essayer une activité, un apprentissage du collectif et de la citoyenneté, un premier pas vers une intégration à la vie sociale ordinaire. L'atelier s'adresse aux femmes les plus éloignées de l'emploi, en rupture de parcours d'insertion. Il s'agit avant tout d'aider à la réinsertion des femmes en grande difficulté.

L'atelier permet en outre de mettre en valeur les pratiques culinaires des femmes, pour s'ouvrir aux cuisines du monde et aux partages de pratiques culinaires.

Nous avons observé au fil des semaines, que l'implication et la responsabilité favorisaient l'estime de soi, le sentiment d'utilité sociale. Les femmes ont pu prendre confiance, être force de proposition, s'autonomiser dans la prise en charge de la clientèle et les différentes tâches de la restauration. Cette prise de confiance s'accompagne de changement dans les envies des participantes, et elles évoluent dans leurs projets professionnels.

Ainsi, une résidente intègre une formation qualifiante en service-cuisine. Nous notons également de nombreuses évolutions dans les liens mères-enfants : une mère qui se mobilise davantage et qui a vu ses droits d'hébergement évoluer.



e) L'atelier informatique

L'utilisation de l'outil informatique est devenue indispensable pour l'insertion sociale et professionnelle (actualisation Pôle Emploi, recherche d'emploi, inscriptions diverses, ...). Or, nous avons pu observer qu'il constitue un frein pour de nombreuses résidantes et avons ré-initier des ateliers informatiques. Ces ateliers se sont développés en 2021 au sein du CHRS avec l'installation d'une salle dédiée.

Outre l'utilisation de l'outil informatique, les personnes participantes évoquent l'intérêt d'un espace collectif, un temps de rencontre, qui rompt l'isolement.

Les ateliers informatiques ont lieu chaque semaine. 3 à 4 personnes y participent. La professionnelle adapte le contenu en fonction des demandes, des besoins identifiés (inscription pôle emploi, réalisation de CV, lettre de motivation, ...).

Elle peut accompagner les personnes dans l'achat et l'utilisation des différents supports numériques.

Le bilan des ateliers en 2021 révèle une évolution des pratiques, une meilleure maîtrise de l'outil, qui favorise l'autonomie des personnes notamment dans leurs démarches administratives.

2) Le soutien à la parentalité

Le soutien à la parentalité est devenu un axe d'accompagnement central auprès des familles accueillies ces dernières années.

En effet, de nouveau en 2021, nous observons l'accueil de familles en très grandes difficultés, dans un contexte de ruptures, d'isolement familial, social et parfois culturel, de violences conjugales, qui nécessite notamment un accompagnement autour du soutien à la parentalité. Des besoins et des demandes concernant la relation parents-enfants accroissent. Nous avons continué, tout au long de l'année 2021, d'interroger et d'ajuster nos pratiques afin d'y répondre au mieux.

L'hébergement constitue un outil qui permet aux familles, en lien avec l'équipe éducative, d'évaluer et d'optimiser leurs capacités de gestion du quotidien.

La présence de l'éducatrice de jeunes enfants permet la mise en place d'actions visant à évaluer, à favoriser l'interaction entre la mère et son enfant. L'éducatrice de jeunes enfants, en lien avec l'équipe éducative, propose des actions individuelles et / ou collectives, de soutien à

la parentalité. L'éducatrice de jeunes enfants intervient auprès des familles accueillies au CHRS ainsi qu'au sein des logements diffus sur des axes spécifiques d'accompagnement. Elle peut être en lien, en fonction des situations, avec les interlocuteurs des établissements scolaires, des crèches, haltes garderie.

Par ailleurs, chaque mercredi et durant les vacances scolaires, des ateliers au sein du CHRS ou des sorties extérieures sont réalisés. Au cours de l'année, des sorties en forêt, à la mer, dans les parcs, ..., ont été proposées, en privilégiant l'utilisation des transports en commun afin que les mères puissent renouveler sans frein ces activités de façon autonome. L'éducatrice de jeunes enfants a également ciblé des activités sportives telles que la piscine, la marche et la participation à des activités culturelles ainsi qu'aux animations proposées par la ville tout au long de l'année.

Ces activités familiales sont un support au lien mères / enfants; elles permettent une ouverture vers l'extérieur, favorise la socialisation, tout en constituant pour l'équipe éducative un observatoire, qui vient nourrir le projet individuel et l'accompagnement proposé.

Nous avons observé qu'une fois accompagnées, les femmes, de façon autonome, réitéraient ces sorties. Certaines ont pu dire, par ailleurs, s'être appuyées sur ces temps, en renouvelant ces activités avec leurs enfants, lorsqu'elles se sont retrouvées « seules » en logements diffus ou logements autonomes.

L'éducatrice de jeunes enfants a en outre, initié un partenariat avec l'association « *Lire et Faire Lire* » une fois tous les 15 jours dans un premier temps, puis chaque semaine, au regard de la participation active des mères et des enfants et des bénéfices observés. L'objectif de ces interventions est le développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des familles. Deux bénévoles de l'Association *Lire et Faire Lire* interviennent au sein du CHRS, dans l'espace « mère-enfants » chaque mercredi.

IV. ACTIVITES CULTURELLES ET DE LOISIRS

Le CHRS Janine VAN DAELE est attaché à favoriser l'accès à la culture et l'ouverture vers l'extérieur. L'accès à la culture est un droit fondamental que les femmes accueillies ne s'autorisent pas pour elles et / ou leurs enfants.

Nous constatons qu'accompagnées, les femmes trouvent le courage de sortir et souvent reviennent enchantées et remplies d'un bon souvenir pour elles et / ou leurs enfants.

Conscient de l'importance de ce vecteur de rencontres, de réflexion, de restauration, l'ensemble de l'équipe se mobilise autour de cet axe. Notamment :

- D'amener les résidantes à aller vers l'extérieur en leur faisant découvrir la ville, les espaces verts, les loisirs, les diverses associations,

- De faire vivre des actions sur le collectif, expo Photo, concerts, repas partagés,
- De présenter sur la structure les journées du 25 novembre et du 8 mars en offrant aux résidantes l'occasion de s'associer à un projet, d'être actrice, et / ou de se rendre aux manifestations prévues lors de ces journées.

Une sortie de groupe a été réalisée en fin d'année dans un parc d'attraction en région parisienne. Cette journée, d'abord pensée pour les enfants, a également permis aux mères de profiter et de prendre du plaisir sans penser aux soucis du quotidien. Ces temps de partage en dehors des murs du CHRS est un vecteur relationnel résidantes — salariés non négligeable dont les effets se font sentir de façon immédiate.

V. ACCUEIL AC'SE (Accueil sécurisant pour les personnes victimes de la traite des êtres humains)

En 2021, nous avons accompagné 2 femmes avec enfants dans le cadre du dispositif AC'SE.

Nous travaillons en lien étroit avec les acteurs de ce dispositif. Ce travail partenarial et de proximité, permet de tenter de répondre, aux besoins des femmes identifiées. En effet, l'accueil au sein d'un collectif proposé par le CHRS est connu d'AC'SE, et constitue une réponse particulièrement adaptée à certaines situations en termes de sécurisation, de soutien à la parentalité. L'équipe, sensibilisée en amont de l'accueil, est attentive au lien mère enfant, à la détresse physique et psychologique des femmes, victimes de traumatismes, isolées, démunies et en perte de repères.

Nous observons l'importance et les bienfaits de ces accueils au sein d'un collectif :

- Le sentiment de sécurité grâce à la présence continue de l'équipe.
- Le sentiment de non isolement.
- Un temps de pause, de repos, de réappropriation progressive d'une nouvelle vie.
- L'apprentissage du Français.
- L'intégration, la socialisation.
- L'entraide entre résidentes (dans le repérage de l'agglomération, le relais auprès des enfants notamment lors d'hospitalisations fréquentes pour ces femmes parfois victimes de sévices graves, ...).
- L'acquisition d'un rythme de vie et de repères.
- La découverte et la confrontation aux différences transculturelles (en termes d'habitudes alimentaires, d'éducation, ...).
- La participation aux ateliers mis en place sur le collectif.
- L'accompagnement individuel global qui s'appuie notamment sur les observations de la vie quotidienne et la relation de confiance rendue possible rapidement grâce au cadre d'accueil collectif, ...

Nous accompagnons chacune d'entre elles dans :

- son parcours judiciaire et administratif (dépôt de plainte, demande à la préfecture, demande d'asile, ...),
- le soutien à la parentalité (PMI, mode de garde, scolarisation, intervention de TISF, ...),
- l'intégration (apprentissage du français, découverte des habitudes françaises, ...),
- l'insertion professionnelle (inscription Pôle Emploi, agence d'intérim),
- un soutien moral (écoute compréhensive, remobilisation, ...).

Les 2 femmes que nous avons accueillies sont sortantes des réseaux de prostitution et d'origine nigériane. Elles ont déposé plainte contre le réseau et demandé l'asile.

<u>Une femme et sa fille</u> ont accédé à un logement social et nous avons poursuivi l'accompagnement via une mesure ASLL. Nous avons mis en place, en lien avec le pôle accompagnement de l'USDA, une aide éducative à domicile de 6 mois suite à l'entrée en logement afin d'épauler la famille dans sa parentalité.

Après trois formations pour renforcer ses connaissances en langue française, Madame est entrée en formation professionnelle en tant qu'agent d'entretien, elle a obtenu un CAP. Elle est actuellement en recherche d'emploi. Elle est positionnée sur le dispositif aide à la mobilité pour passer son permis de conduire.

Une femme et ses deux enfants

Madame est en demande d'asile, elle est convoquée en mars 2022 à la CNDA.

Nous avons mis en place un suivi orthophoniste pour son fils aîné ainsi qu'un suivi psychologique. Nous travaillons en lien avec l'école. Nous avons constitué un dossier MDPH pour la mise en place d'une AVS à l'école et une évaluation en lien avec l'USDA Sud.

Madame participe activement à l'accompagnement proposé, et est en demande de soutien dans ses démarches ainsi que dans le soutien à la parentalité.

VI. L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DES RESIDANTES

La participation et la prise en compte de l'expression des personnes accueillies se déclinent à travers l'organisation de la vie quotidienne et par le biais de différentes réunions.

Depuis septembre 2016, une réunion hebdomadaire se tient le lundi soir. Cette réunion rassemble les résidantes du collectif, la maîtresse de maison et l'éducateur en poste. Ce temps d'échange permet d'établir la répartition des tâches quotidiennes en tenant compte au maximum des impératifs de chacune, ainsi que l'organisation des repas.

Au-delà des temps formels cités ci-dessous, l'expression des personnes accueillies est extrêmement importante pour l'équipe, qui sait se rendre disponible à chaque instant afin de recueillir la parole des résidentes.

a) Les réunions de régulation

Toutes les 6 semaines, une réunion de régulation en présence d'un travailleur social et du psychologue réunit l'ensemble des résidantes. Elle a pour objet de discuter ensemble de la vie quotidienne sur la structure. Les dates et horaires sont affichés par avance.

b) L'assemblée de vie sociale

Cette instance réunit l'ensemble des résidantes du CHRS Janine VAN DAELE.

Elle se déroule en présence d'un membre du conseil d'administration, du directeur, de la cheffe de service, d'un membre de l'équipe et du psychologue.

Le contexte sanitaire n'a pas permis de mettre en place en 2021 l'assemblée de vie sociale.

c) La participation des résidantes au Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies

Le Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies est une instance régionale rattachée au national, ITINERAIRES et le CHRS Janine VAN DAELE soutiennent cette instance en favorisant la participation des personnes accueillies qui le désirent. Nous présentons aux personnes qui arrivent cette instance, et nous leur proposons de les accompagner si elles désirent s'y rendre.

En 2021, le CCRPA n'a pas pu se réunir.

VII. LE PARTENARIAT

Le plan de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale nécessite la concertation avec tous les acteurs du territoire.

Nous attachons une importance toute particulière au travail en partenariat réseau, indispensable pour la réponse aux besoins des personnes accompagnées, en matière d'insertion sociale, professionnelle, de soutien à la parentalité, de santé, d'accès au logement. Ce travail permet en outre de faire remonter nos observations en termes de besoin et d'entendre celles de nos partenaires.

Les partenariats formalisés

La FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité)

La FAS défend le principe de l'accès aux droits et de l'expression des usagers. Au travers des associations, elle propose diverses modalités d'accompagnement vers l'autonomie. Sa mission consiste également à faire remonter au niveau national les problèmes rencontrés au

niveau des associations en matière de logement, d'emploi, de santé. La FAS affirme une conception du « vivre ensemble » qui s'appuie sur trois exigences :

- le refus des exclusions,
- la promotion de la citoyenneté par le biais d'un accompagnement des personnes accueillies dans un projet de vie,
- la mise en œuvre de la solidarité en rendant tous les acteurs de l'Etat coresponsables de la garantie de l'accès aux droits.

L'association ITINERAIRES fait partie de la commission départementale et participe à des commissions nationales.

L'association Revivre

En mars 2007, a été signée une convention « L'appart à papa » avec l'association Revivre dans le cadre de ses actions de soutien à la parentalité qui permet à des femmes hébergées sans leurs enfants, de pouvoir exercer leur droit de visite et d'hébergement, de recevoir leurs enfants dans un appartement en dehors de l'établissement.

 L'Agence Immobilière à Vocation Sociale l'AISCAL dont ITINERAIRES est co-fondatrice

Cette agence est devenue un partenaire important pour le CHRS Janine VAN DAELE particulièrement pour le relogement des personnes isolées.

Depuis 2011, l'AISCAL, le service logement de l'AAJB et le CLLAJ ont mis en place une commission unique d'étude des demandes. Cette commission est mensuelle. Elle est issue d'une démarche de mutualisation des moyens. Une salariée du CHRS participe à la commission mensuelle.

La Chiffo

Partenariat et conventionnement interne avec La Chiffo (chèques vêtements). Ce partenariat est régulièrement utilisé lorsque nous accueillons des résidantes qui n'ont aucune ressource à leur arrivée.

Avant Garde Caennaise

La période de crise sanitaire avait révélé un niveau de précarité important chez les étudiants. C'est pourquoi le CHRS et l'association sportive de l'Avant-Garde Caennaise souhaitaient proposer des menus complets, diversifiés et à un tarif abordable aux étudiants en STAPS.

Le partenariat entre les deux associations a été initié dans ce contexte et a donc permis le développement des ateliers cuisine de type AAVA. Une convention de partenariat a été

travaillée entre ITINERAIRES et l'association sportive afin de proposer un lieu de restauration dans lequel les repas préparés au sein du CHRS puissent être servis.

Un lien privilégié s'est créé avec le personnel de l'Avant-Garde Caennaise afin de faciliter l'organisation des services, et ce, tous les jeudis midi.

Les autres partenaires

Santé / Accès aux soins

. PTA . CHRS d'urgence

. LHSS . SIAO . 115

. EPSM, centres hospitaliers . Bailleurs publics et privés

. CPAM, cellule DETRES
. Maison des addictions, CAARUD, CCAA...
. CCAS
. CMP
. Assureurs

. Centre de planification . EDF GDF
. Médecins généralistes . CLLAJ

. Planning familial . Habitat Humanisme

. Cabinets d'infirmiers . AISCAL

. CSAPA . Services logement

. MDPH . CADA . PASS . DAVL

. PMI . EMPP

Emploi / Formation

. Pôle Emploi

. CLI

. Missions locales

. Organismes de formation

. La Voix des Femmes

. EPE (remise à niveau, alphabétisation)

. Centre socio-culturel Guérinière

. Centre socio-culturel Chemin Vert

. PLIE

. Sauvage sur un plateau

Social

. SAAS

. Assistantes sociales de secteur

Hébergement / Logement

. Associations caritatives

. La Voix des Femmes

. 115

. Trait d'Union

. Foyers d'urgence

. SAJD

. ASTI

. SIAO

. ATC

. ATMP 14

. UDAF

. Cabinet d'avocats

. SPEMO, AEMO, SEMO, ...

Enfance

Atelier Lire et Faire Lire

- . Secours Catholique
- . Secours populaire
- . PRE
- . SOS urgences mamans
- . PMI
- . CRIP
- . Juges
- . AEMO, SEMO, ...

Loisirs / Santé

- . Cap Sport
- . Maison du vélo
- . Les Jardins d'Arlette

Violence

- . SAAS
- . CIDFF
- . Justice
- . Gendarmerie, hôtel de police
- . CHRS d'urgence La Source et Etape qui proposent un accueil protocole urgence 72 heures

Autres institutionnels

- . IRTS
- . CAF
- . DDETS

PROFIL DES FEMMES ACCUEILLIES : Statistiques et commentaires

(Les statistiques qui ont servi de support à l'analyse de l'activité portent sur les personnes sorties dans l'année 2021).

I. L'ACTIVITE SUR L'ANNEE - MOUVEMENTS ET TAUX D'OCCUPATION

	présents	accueils	départs
Femmes sans enfant	19	7	12
Femmes avec 1 enfant	14	3	7
Femmes avec 2 enfants	10	5	3
Femmes avec 3 enfants	6	2	4
Femmes avec 4 enfants	1	1	0
Femmes avec 5 enfants	1	0	0
Femmes avec 7 enfants	1	0	0

	présents	accueils	départs
Total femmes sans enfant	19	7	12
Total femmes avec enfants	33	11	14
Total femmes	52	18	26
Total enfants	68	34	27
Total personnes	120	52	53

	global
Capacité	66
Journées réalisées	25 547
Effectif moyen	70
Taux d'occupation	106.05 %

L'équipe est attentive à accueillir dès qu'une chambre / un appartement se libère.

Le taux d'occupation de 106,05 % est lié à :

- L'accueil en urgence de 7 enfants, dans le cadre d'une réunification familiale.
- L'accès à l'hébergement, la stabilité, la présence de l'équipe éducative, le soutien à la parentalité, permettent à des femmes de recouvrer à des droits de visite et d'hébergement pour leurs enfants.

Nous notons en effet en 2021, l'ouverture de droits pour 4 enfants, accueillis un week-end tous les 15 jours et la moitié des vacances scolaires, et la possibilité pour une mère de pouvoir de nouveau accueillir ses enfants dans le cadre d'une garde alternée, qui s'était interrompue du fait de l'insalubrité du logement qu'elle occupait.

II /. L'ACTIVITE MOIS PAR MOIS - MOUVEMENTS ET TAUX D'OCCUPATION

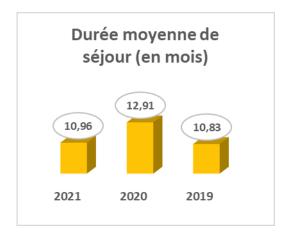
Occupation	janv 21	févr 21	mars 21	avr 21	mai 21	juin 21	juil 21	août 21	sept 21	oct 21	nov 21	déc 21
journées réalisées	2083	1851	2178	2143	2202	2124	2173	2189	2088	2159	2150	2207
Nb Jours du mois	31	28	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31
effectif moyen	67,2	66,1	70,3	71,4	71,0	70,8	70,1	70,6	69,6	69,6	71,7	71,2
taux global	102%	100%	106%	108%	108%	107%	106%	107%	105%	106%	109%	108%
Présents	janv 21	févr 21	mars 21	avr 21	mai 21	juin 21	juil 21	août 21	sept 21	oct 21	nov 21	déc 21
femmes sans enfants	14	13	12	12	11	10	9	10	9	8	8	8
femmes avec enfants	23	24	24	21	21	21	23	27	23	21	22	22
total femmes	37	37	36	33	32	31	32	37	32	29	30	30
Enfants	35	41	42	40	40	40	43	55	43	42	45	46
total	72	78	78	73	72	71	75	92	75	71	75	76
		•	•	•	•			•	•			
Accueils	janv 21	févr 21	mars 21	avr 21	mai 21	juin 21	juil 21	août 21	sept 21	oct 21	nov 21	déc 21
femmes sans enfants	2	0	0	0	1	0	0	2	1	0	0	1
femmes avec enfants	1	4	0	0	0	1	2	3	0	0	0	0
total femmes	3	4	0	0	1	1	2	5	1	0	0	1
enfants	1	8	7	1	0	2	3	6	0	3	2	1
total	4	12	7	1	1	3	5	11	1	3	2	2
Départs	janv 21	févr 21	mars 21	avr 21	mai 21	juin 21	juil 21	août 21	sept 21	oct 21	nov 21	déc 21
femmes sans enfants	1	1	0	2	1	1	1	2	1	0	1	1
femmes avec enfants	3	1	2	0	1	0	1	3	1	0	0	2
total femmes	4	2	2	2	2	1	2	5	2	0	1	3
enfants	4	5	2	0	2	0	1	7	2	0	0	4
total	8	7	4	2	4	1	3	12	4	0	1	7

III. LES DUREES MOYENNES DE SEJOURS – FEMMES SORTIES DANS L'ANNEE

Cumul journées réalisées des personnes sorties dans l'année 22 547
--

Femmes sans enfant	10.96 mois
Femmes avec enfants	16.43 mois
Enfants	14.10 mois
Moyenne générale	14.00 mois

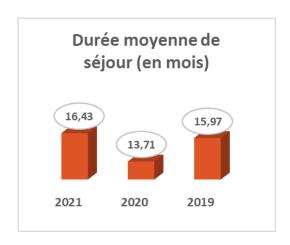
■ FEMMES SEULES



La durée moyenne de séjour des femmes seules a diminué en 2021, contrairement à l'année passée. Bien que les délais d'attribution des petits logements restent significatifs, nous notons toutefois l'accès au logement autonome pour certaines, au sein de dispositifs adaptés : pension de famille, résidence séniors.

Nous sommes par ailleurs toujours confrontés à la difficulté de relogement des personnes souffrant de troubles psychiatriques et / ou de problématiques addictives. Les difficultés rencontrées sont multiples et freinent, voire empêchent, l'insertion sociale, professionnelle et l'accès au logement. Un travail alliant l'acceptation du soin, l'aide à la gestion budgétaire, est nécessaire pour construire et Des solidifier le projet. allers-retours diffus. logements hébergement collectif. témoignent de la discontinuité de parcours, et requièrent un accompagnement social global de proximité, en lien avec différents partenaires, qui nécessite du temps.

■ FEMMES ACCOMPAGNEES D'ENFANTS



En 2021, nous constatons une augmentation de la durée de séjour des femmes accompagnées d'enfants.

En analysant cette hausse, nous observons que pour plus de la moitié d'entre elles, la durée de séjour est inférieure à 12 mois, soit, comprise entre 5 semaines et 12 mois.

Pour l'autre moitié des familles à l'inverse, la durée de séjour peut atteindre 2 ans et plus.

Plusieurs éléments de compréhension :

- Les délais administratifs longs et attente d'ouverture de droits des personnes réfugiées, bénéficiant de la protection subsidiaire, en attente du titre de séjour, accueillies dans le cadre du dispositif AC SE. Le contexte sanitaire en 2021 a ralenti par ailleurs les démarches administratives, a modifié les pratiques, occasionnant des erreurs administratives, qui ont eu comme conséquence la suspension des droits, et l'impossibilité d'insertion sociale et professionnelle.
- L'accueil de familles, présentant de très grandes difficultés en termes d'adaptation sociale, de problématiques addictives, médicales, d'endettement, d'isolement... Le cumul des problématiques nécessite un accompagnement global de proximité, et requière du temps.

De nouveau en 2021, nous sommes de plus en plus confrontés aux problématiques qui entourent la fonction parentale et l'éducation des enfants.

En effet, les dispositifs de la protection de l'enfance souffrent du manque de place (centre parental, familles d'accueil, foyers éducatifs...), les délais de mise en place des mesures éducatives s'allongent. Les familles sont orientées vers le CHRS afin de bénéficier de la présence d'une équipe éducative, l'hébergement au sein du collectif représentant par ailleurs un outil d'observation et d'étayage privilégié.

Nous travaillons étroitement avec les partenaires de la protection de l'enfance, la DEF, les USDA, les établissements scolaires, ...

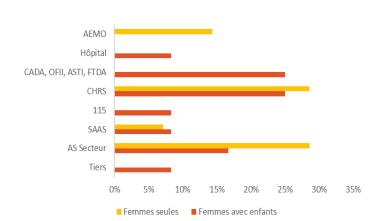
Il peut arriver que l'orientation vers le CHRS constitue également une alternative au placement.

Ces situations requièrent une intensité dans l'accompagnement, une action dans la durée ; elles sont souvent couplées à d'autres problématiques.

IV. LES DUREES DE PRISE EN CHARGE

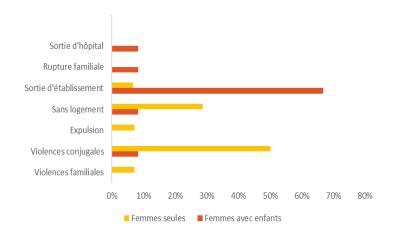
Г				<u> </u>			
	femmes sans enfant		femmes a	avec enfants	total femmes		
L							
moins de 1 semaine	1	8,33%	0	0,00%	1	3,85%	
moins de 2 semaines	1	8,33%	0	0,00%	1	3,85%	
moins de 3 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
moins de 4 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
moins de 5 semaines	0	0,00%	1	7,14%	1	3,85%	
moins de 6 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
moins de 7 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
moins de 8 semaines	1	8,33%	0	0,00%	1	3,85%	
moins de 9 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
moins de 10 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
moins de 11 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
moins de 12 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
moins de 13 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
de 1 jour à moins de 3 mois	3	25,00%	1	7,14%	4	15,38%	
-							
moins de 4 mois	1	8,33%	1	7,14%	2	7,69%	
moins de 5 mois	0	0,00%	2	14,29%	2	7,69%	
moins de 6 mois	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
de 3 mois à moins de 6 mois	1	8,33%	3	21,43%	4	15,38%	
<u>-</u>							
moins de 7 mois	2	16,67%	0	0,00%	2	7,69%	
moins de 8 mois	1	8,33%	0	0,00%	1	3,85%	
moins de 9 mois	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
de 6 mois à moins de 9 mois	3	25,00%	0	0,00%	3	11,54%	
		-,		7,2,2,		, , ,	
moins de 10 mois	0	0,00%	2	14,29%	2	7,69%	
moins de 11 mois	1	8,33%	0	0,00%	1	3,85%	
moins de 12 mois	0	0,00%	1	7,14%	1	3,85%	
de plus de 9 mois à moins de 1 an	1	8,33%	3	21,43%	4	15,38%	
		0,0011					
moins de 15 mois	2	16,67%	0	0,00%	2	7,69%	
moins de 18 mois	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
moins de 21 mois	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
moins de 24 mois	0	0,00%	3	21,43%	3	11,54%	
de 1 an à moins de 2 ans	2	16,67%	3	21,43%	5	19,23%	
ue I all a lilollis de Z alis		10,07/0	<u> </u>	21,43/0		13,23/0	
deux ans et plus	2	16,67%	4	28,57%	6	23,08%	
ueux ans et pius [10,07/0	•	20,31/0	U	23,00/0	
effectif total sorties dans l'année	12	100,00%	14	100,00%	26	100,00%	
errecur total sorties dans i affilee	14	100,00/0	14	100,00/0	20	100,00/0	

V. SERVICE QUI ORIENTE



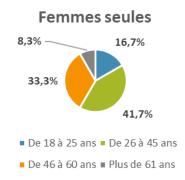
Nous observons une évolution des services orienteurs, qui illustre bien les questions relatives au soutien à la parentalité, et la nécessité accompagnement de proximité du fait des problématiques multiples : AEMO, 115, CHRS, SAAS, AS de secteur. Nous notons en outre pour les femmes accompagnées d'enfants, les services du CADA, l'OFII, qui nous orientent des familles qui souffrent d'isolement, de traumatismes liés aux parcours migratoires, des besoins identifiés qui entourent la fonction parentale.

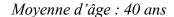
VI. MOTIF DE LA DEMANDE DES PERSONNES ACCUEILLIES

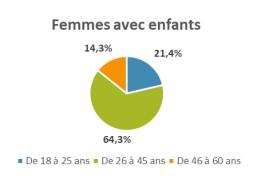


L'isolement, les violences conjugales, intrafamiliales, l'absence de logement qui résulte de l'ensemble des problématiques pré citées, sont à l'origine de la demande d'accueil au CHRS.

VII. AGE







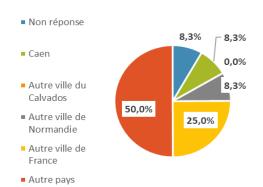
Moyenne d'âge: 35.5 ans

L'accompagnement global réalisé au CHRS permet d'adapter nos interventions aux spécificités de chaque public.

Nous observons en 2021 une augmentation du nombre d'accueils de jeunes femmes, âgées de moins de 25 ans. Ces femmes souffrent d'isolement; pour la plupart, elles ont connu un parcours institutionnel, ont subi des violences intrafamiliales, et présentent une grande vulnérabilité.

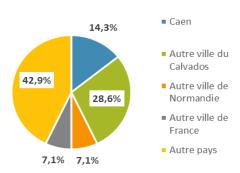
VIII. LIEU DE NAISSANCE

Femmes seules



- **16.6** % des résidantes sont originaires de Normandie (22.2 % en 2020).
- **50** % des résidantes sont originaires d'un autre pays hors union européenne (0 % en 2020).

Femmes avec enfants

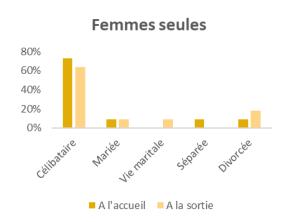


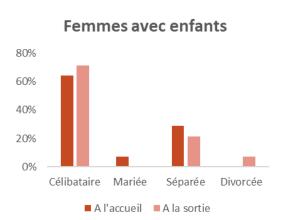
- **50** % des femmes accueillies en 2021 sont originaires de Normandie (*33.4 en 2020*).
- **42.9** % des résidantes sont originaires d'un autre pays hors union européenne (50 % en 2020).

Tant pour les femmes seules que pour les femmes avec enfants, la majorité des résidantes originaires d'une autre ville de France ou d'un autre pays résidait dans l'agglomération caennaise depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, avant leur admission au CHRS.

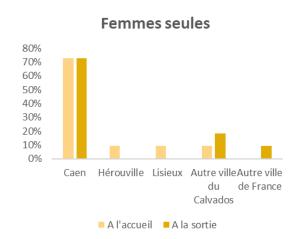
Nous notons l'augmentation du nombre de femmes avec enfants originaires de Normandie. Comme évoqué précédemment, ce sont toutes des femmes accompagnées d'enfants en très grande difficulté sociale.

IX. SITUATION FAMILIALE

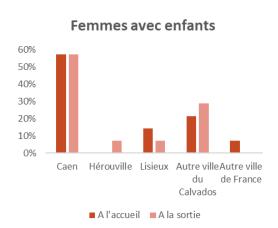




X. LIEU DE RESIDENCE

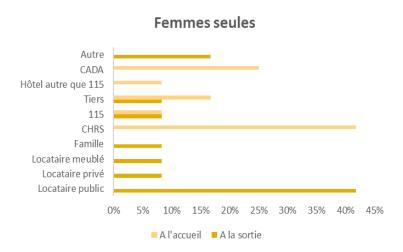


Autres villes du Calvados : Bény-Bocage, Fleury sur Orne



Autres villes du Calvados : Colombelles, Epron, Ifs, Mondeville, Thury Harcourt A nouveau cette année, nous constatons que les femmes à leur sortie du CHRS restent majoritairement sur Caen et les environs où elles ont, pour certaines, trouvé un travail, construit des repères et une vie sociale. Les femmes accompagnées d'enfants accèdent, autant que possible, à des logements situés proche des crèches et établissements scolaires de leurs enfants.

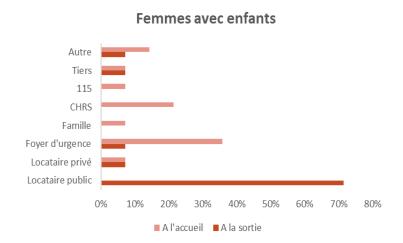
XI. TYPE D'HEBERGEMENT



- En 2021 : 58.3 % ont eu lieu vers un logement autonome (46 % vers le public),
- En 2020: 33.3 % ont eu lieu vers un logement autonome (22.2 % vers le public).

L'accès à un logement autonome a augmenté en 2021.

Autre à la sortie : ADOMA, résidence sénior



En 2021 : **78.5** % des sorties ont eu lieu vers un logement autonome (71 % vers le public).

Les personnes accueillies, femmes seules et familles, étaient majoritairement hébergées en foyer d'urgence ou sans hébergement (hébergement famille, tiers) avant leur entrée au CHRS.

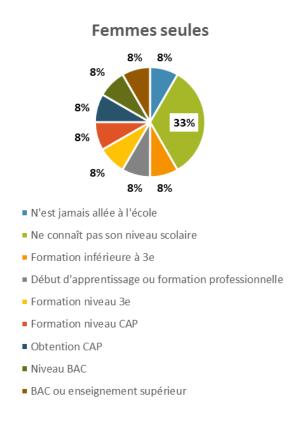


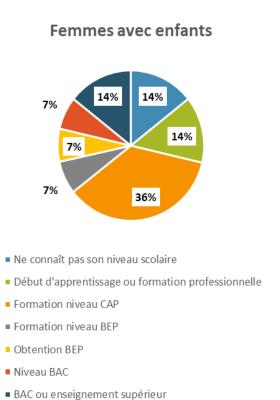


La mesure ASLL de 6 mois renouvelable (jusqu'à 2 fois 3 mois) permet de soutenir les personnes dans leur accès à un logement autonome.

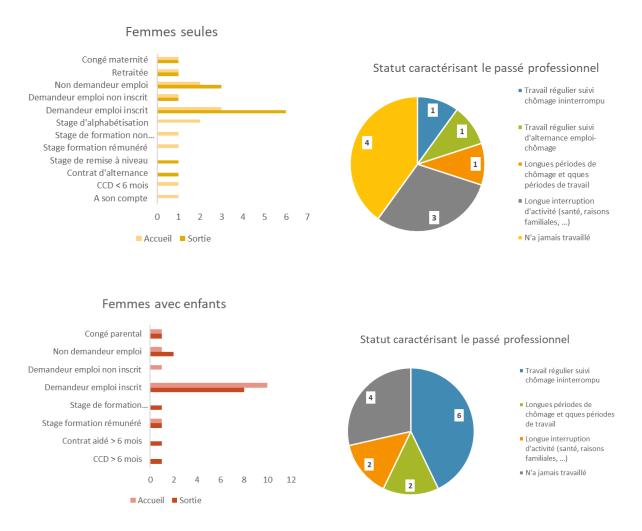
Nous continuons de constater l'importance des mesures ASLL, qui présente une garantie pour les bailleurs d'une part, et les résidantes d'autre part, qui sollicitent cette mesure qui, par l'accompagnement proposé, rassure et facilite une installation de qualité dans un nouveau, voir premier logement.

XII. NIVEAU SCOLAIRE





XIII. SITUATION PROFESSIONNELLE



En 2021, 23.1% des femmes ont quitté leur dernier emploi pour des raisons familiales ou de santé (en 2020 : 26.7%).

Les femmes seules ou femmes avec enfants accueillies rencontrent des difficultés de différentes natures qui freinent leur insertion professionnelle.

Les principales difficultés rencontrées pour accéder à l'emploi demeurent :

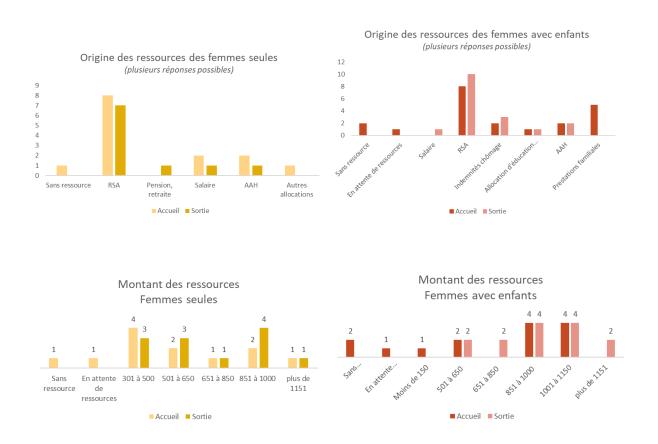
- La non maîtrise de la langue,
- Le problème de garde des enfants. Les personnes accueillies sont obligées de faire un choix dans les offres d'emploi ; elles rencontrent des difficultés budgétaires et liées aux horaires pour faire garder leurs enfants,
- La nécessité de soins psychologiques ou psychiatriques avant d'envisager l'insertion professionnelle,
- La nécessité de soins en réponse aux problématiques d'addiction,
- L'incapacité physique d'exercer une activité professionnelle liée à des maladies chroniques,
- De longues périodes antérieures d'inactivité.

Les professionnels du CHRS évaluent à leur arrivée les difficultés rencontrées par les personnes et les orientent, les soutiennent pour leur permettre d'y remédier.

Par ailleurs, nous sommes confrontés au fait qu'il existe peu sur Caen de chantiers d'insertion à destination du public féminin et à la conjoncture nationale actuelle peu favorable à l'emploi. Nos principaux partenaires sont les Jardins d'Arlette, Cap Revivre, la Chiffo, les ateliers d'insertion de Gavrus.

Nous continuons de constater que les secteurs d'activité de l'aide à la personne et de l'entretien des locaux embauchent régulièrement un public avec peu de qualification. Toutefois, il s'agit de contrats partiels et souvent précaires, dont les horaires ne permettent pas aux mères isolées d'y accéder.

XIV. RESSOURCES



XV. DETTES

Femmes seules

3 résidantes accueillies au CHRS au cours de l'année 2021 avaient des dettes à leur arrivée.

Pour 2 d'entre elles, une MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé) a été mise en place afin de les soutenir dans la gestion budgétaire, et leur permettre de concrétiser leur projet d'accès en logement autonome.

■ Femmes accompagnées d'enfants

5 résidantes accueillies au CHRS au cours de l'année 2021 avaient des dettes à leur arrivée. Le séjour au CHRS leur a permis de travailler cette question :

- 1 accord de remboursement auprès des créanciers a été effectué.
- 2 procédures de rétablissement personnel ont été accordées.

Les dettes représentent toujours un frein à l'accès au logement si elles ne font pas l'objet d'un plan d'apurement ou de surendettement.

Lorsqu'elles quittent l'institution, des résidantes peuvent être toujours endettées. Mais des démarches effectives sont en cours (accord auprès des créanciers, accompagnement à la mise en place de dossier de surendettement, soutien à la poursuite des démarches engagées) ce qui leur permet de ne plus être dans le déni de ce problème, de se confronter à la réalité, de travailler la question du budget et de faire valoir leur bonne foi.

XVI. COUVERTURE SOCIALE

L'ensemble des femmes accueillies bénéficiaient de couverture sociale lors de leur accueil.

XVI. SANTE

Femmes seules

Le bilan IRSA est présenté à toutes les résidantes du CHRS durant leur accueil.

- 4 des personnes seules souffraient de problèmes psychologiques ; elles ont toutes été orientées vers des soins durant leur séjour,

- 1 personne présentait des troubles psychiatriques,
- 3 personnes présentaient un problème physiologique particulier,
- 1 des personnes seules souffrait d'addiction à l'alcool.

■ Femmes accompagnées d'enfants

Le bilan IRSA est présenté à toutes les résidantes du CHRS durant leur accueil.

- 1 résidante a réalisé ce bilan.
- 11 des personnes accueillies avaient un médecin généraliste avant leur arrivée au CHRS.
- 1 résidante a contacté un médecin généraliste durant leur séjour.
- 5 des résidantes rencontraient des difficultés d'ordre psychologique. Elles ont été soutenues et orientées dans leurs démarches de soin.
- 5 résidantes présentaient un problème physiologique particulier.

Durant leur séjour, les femmes peuvent être amenées à consulter différents médecins. Les spécialistes les plus fréquemment consultés sont : des chirurgiens, des dermatologues, des neurologues, des gastroentérologues, des diabétologues, des cardiologues, des gynécologues, des dentistes, des ophtalmologues, des spécialistes des addictions, des psychologues, des psychologues, des psychiatres.

Les résidantes sorties du CHRS Janine VAN DAELE souffrant de **difficultés psychologiques et psychiatriques** ont été soutenues dans leurs démarches de soins durant leur séjour (prise de rendez-vous, accompagnement, échanges autour de la nécessité de démarrer ou de poursuivre les soins).

Les résidantes souffrant d'**addiction** sont également soutenues tout le long de leur séjour au CHRS.

Certaines sont dans le déni de cette addiction et refusent tout accompagnement. D'autres acceptent d'en parler et sont en demande de notre soutien, et / ou d'un suivi extérieur.

Nous avons de nouveau constaté en 2021 une hausse des accueils de femmes souffrant de troubles psychologiques et d'addictions.

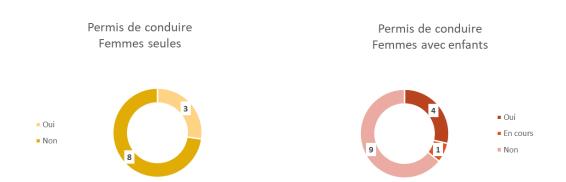
Différentes actions sont menées au CHRS Janine VAN DAELE pour favoriser la prévention :

- Distribution et affichage (calendriers affiches) d'outils concernant l'alimentation.
- Distribution de préservatifs.
- Orientation et accompagnement des femmes vers les services spécialisés de prévention et de soin.

XVIII. JUSTICE

Aucune personne n'était concernée.

XIX. PERMIS DE CONDUIRE



1 disposait d'un véhicule à l'accueil.

1 d'entre elles disposait d'un véhicule.

XX. LES ENFANTS ET LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

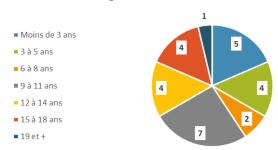
1. Les enfants

Type de famille	Nombre de familles	Total enfants
- Femmes avec 1 enfant - Femmes avec 2 enfants - Femmes avec 3 enfants - 2 enfants placés (la mère étant toujours présente)	7 3 4 1	7 6 12 2
Total	15	27

Les femmes accueillies sont principalement accompagnées d'un ou deux enfants.

Le nombre moyen d'enfants accueillis **en 2021** est de : **1.9** (1.6 en 2020).

Age des enfants accueillis



Nous observons que toutes les catégories d'âge des enfants accueillis sont représentées : bébés, très jeunes enfants, enfants, adolescents.

Nous sommes vigilants à adapter notre accompagnement en fonction des compositions familiales et de l'âge des enfants (temps d'accueil dédié, temps d'échange avec chacun tout en respectant la place de la mère, aide à la construction de projet scolaire, professionnel, ..., accompagnement sur l'extérieur, sport, loisirs, culture).

Nous sommes également attentifs à la gestion du groupe composé par les jeunes qui ont des attentes différentes des adultes (action collectives spécifiques).

Nous interrogeons systématiquement l'intérêt de nommer un professionnel référent différent de celui de la mère pour les adolescents et jeunes adultes (En concertation avec la mère, l'enfant).

$^{\circ}$ La tranche d'âge des 0-3 ans

L'accompagnement auprès des femmes enceintes et des mères isolées de jeunes enfants âgés de moins de trois ans consiste à accompagner les mères sur leurs préoccupations concernant l'arrivée de l'enfant, le sommeil, l'alimentation, la socialisation, la séparation, l'acquisition de la propreté... Ces femmes ont besoin d'un soutien psychologique et parfois éducatif.

L'équipe veille, via les actions collectives ou individuelles, les temps collectifs ou le lieu de vie dédié à la parentalité, à favoriser l'interaction entre la mère et son enfant.

L'accompagnement se fait également autour des modes de garde et de la santé.

2 résidantes ont mené à terme leur grossesse pendant leur séjour au CHRS; elles ont bénéficié d'un soutien spécifique par les référents et l'éducatrice de jeunes enfants (écoute, accompagnement, orientation, ...).

Le professionnel participe, de fait, à la mission de prévention.

Les pré-adolescents-adolescents

Concernant leur accompagnement, le travail spécifique réalisé par les référents et l'éducatrice de jeunes enfants se fait notamment autour de la fonction parentale et des réponses éducatives à apporter envers les adolescents (rythme de vie, alimentation, sensibilisation aux écrans, ...). En accord avec la maman, des temps d'écoute et d'échanges sont proposés, offrant des espaces de parole, un soutien à la scolarité, ... L'éducateur référent est en lien avec les acteurs scolaires et les acteurs de la protection de l'enfance. Il oriente et accompagne le jeune en fonction des besoins identifiés.

2. Le soutien à la parentalité

Le terme de soutien à la parentalité recouvre des actions et outils de natures très diverses. Le mode d'accueil collectif et l'accompagnement global des familles monoparentales proposés par le CHRS Janine VAN DAELE permettent une mise en mouvement, une découverte de compétences, une prévention, un soutien face aux situations de souffrance exprimées ou devinées, une mise en lien avec les différents acteurs du territoire.

A ce titre, le CHRS peut être défini comme un lieu pertinent, complémentaire, utile dans le domaine de la prévention, de l'accompagnement et être considéré comme un acteur territorial du soutien à la parentalité.

° La place du père

Au regard des situations, nous réalisons si nécessaire auprès de la mère un travail sur la place du père des enfants. Ainsi, nous rappelons l'obligation d'informer le père des enfants du lieu de leur résidence.

Le soutien éducatif

L'équipe est amenée à travailler davantage en lien avec les acteurs de la protection de l'enfance, dans le cadre des mesures administratives ou judiciaires et directement auprès des juges pour enfants.

La présence quotidienne de l'équipe permet la continuité des actions et offre des observations affinées qui participent dans l'intérêt de l'enfant et de la mère à la réflexion quant à l'évolution de la situation et des besoins.

Le soutien éducatif apporté à la famille peut nous amener à rédiger des rapports de situation, des recueils d'informations préoccupantes à destination de la Direction de l'Enfance et de la Famille.

Nos observations, nos écrits sont toujours transmis à la famille.

Ces difficultés repérées sont parlées avec la famille et font l'objet de nombreux échanges. Ce travail de transmission permet dans certaines situations une prise en compte des difficultés repérées par la mère de famille et ainsi une adhésion aux solutions proposées.

Pour 2 familles, nous avons réalisé des recueils d'informations préoccupantes :

- pour **1** situation, mise en place de mesures judiciaires SEMO / AEMO.
- pour **1** famille, une mesure de placement en institution a eu lieu.

Pour 2 familles, nous avons accompagné la famille vers le pôle accompagnement de l'USDA:

- pour une famille, un accompagnement éducatif à domicile a été prononcé.
- pour une famille, mise en place d'une évaluation qui s'est poursuivie après le départ de la famille.

° Les activités de soutien à la parentalité au sein du CHRS

- Actions préventives : ateliers de sensibilisation aux écrans, intervention d'une nutritionniste,
- Les accompagnements (prise de contact, repérage des lieux, aide pour les rendez-vous à prendre, accompagnement physique),
- Prise des repas avec les familles qui permet un contact et l'observation,
- Les ateliers cuisine.
- Les actions individuelles / collectives visant à renforcer l'interaction entre la mère et son enfant.
- L'aide à la gestion quotidienne (coucher, préparation repas, ...),
- Les ateliers supports d'expression (lecture, jeux de société, pâte à modeler, ...),
- L'aide aux devoirs,
- Mise en place d'ateliers d'information et de prévention avec le Planning familial,
- Partenariat avec l'Association « Lire et faire Lire »,
- Ateliers d'expression à destination des enfants,
- Accompagnements et mises en lien avec des lieux ressources du territoire (maisons de quartier, centres socio-culturels, Le Ricochet, bibliothèques, ...).

Temps informels, ces moments permettent des échanges entre résidantes et professionnelles autour de l'éducatif et de la fonction parentale. L'équipe tente d'accompagner les mères sur leurs préoccupations concernant le sommeil, l'alimentation, la socialisation, la séparation...

3. Partenaires et actions menées

° La santé

A leur arrivée au CHRS, les mères qui ne fréquentent pas la PMI sont sensibilisées à ce dispositif et si elles le souhaitent, sont accompagnées dans leurs démarches auprès de ce service.

Des orientations vers le centre d'accueil sans rendez-vous, la guidance, la maison des ados, peuvent être faites lorsqu'un enfant présente des signes de souffrance, de mal être, de troubles de sommeil...

Les modes de garde

Différents modes de garde sont utilisés par les résidantes ; pour les guider dans leur choix, nous leur présentons notamment l'Info accueil petite enfance haltes garderies de la ville de Caen. Ce service informe sur les crèches existantes et les assistantes maternelles qui y sont rattachées. Ces accueils soutenus par l'institution facilitent la socialisation et permettent de travailler la séparation mère-enfant.

Les professionnels accompagnent la majorité des mères dans les démarches d'inscription. Ils emmènent les résidantes repérer les lieux, leur expliquent les modalités de paiement et les règlements de fonctionnement.

Concernant les assistantes maternelles, les professionnels se chargent avec les mères des démarches téléphoniques. Ils sont présents lors de la première rencontre et aident à la rédaction des contrats. Ce mode de garde reste onéreux malgré les aides de la CAF et ne peut répondre aux besoins de toutes les résidantes.

° L'accompagnement scolaire et le temps du goûter

→ Auprès de la mère

Les résidantes sont soutenues dans leurs démarches d'inscription des enfants, à la mairie, dans les établissements scolaires.

→ <u>Auprès des enfants</u>

Les enfants accueillis sur le collectif bénéficient s'ils le souhaitent, et en accord avec leur mère, du soutien et conseil des intervenants présents sur le CHRS (éducateurs, éducatrice jeunes enfants). En 2021, 4 familles ont bénéficié de soutien scolaire.

Une attention particulière est portée sur le temps du goûter. C'est un moment où les enfants racontent leur journée d'école, où se posent les questions sur les leçons à faire, où cela se passe et avec qui, besoin d'aide ou pas, où l'on ouvre les cartables, l'on regarde les cahiers. La présence des éducateurs soutient les mères et permet de temporiser les tensions.

Le temps après le goûter est un temps d'échange sur le quotidien, l'école, les gardes d'enfants et les activités possibles.

Ce temps peut être réservé aussi pour proposer des activités – échanges aux enfants en associant les mères (jeux de société, lecture d'albums, dessins, origamis, ...).

° Les loisirs

Au moment de la rentrée scolaire, les professionnels du CHRS présentent aux résidantes les activités de loisirs qui peuvent être pratiquées sur le quartier (information sur le rythme, la durée, le coût). Ils échangent avec les résidantes et leurs enfants sur la faisabilité de leur projet.

Les professionnels accompagnent souvent les familles lors de l'inscription et leur montrent le trajet à réaliser. Pendant l'année, ils soutiennent la participation de l'enfant à l'activité et ajustent les propositions aux besoins observés.

L'organisation des vacances

Les activités proposées par le biais du CHRS en 2021 ont permis à **l'ensemble des enfants** de pratiquer une activité ludique ou culturelle pendant les vacances.

Ces activités se situent clairement dans le cadre du soutien à la parentalité, ce ne sont pas des activités faites par des professionnels à destination des seuls enfants.

Les activités sont variables et sont à l'initiative des résidantes et / ou des professionnelles.

Les sorties prennent différentes formes : piscine, cinéma, sortie à la mer en bus Twisto, colline aux oiseaux, parcs alentours, les pieds dans l'Orne, ...

→ L'activité bibliothèque – contes

L'éducatrice de jeunes enfants accompagnent de façon régulière les mères et leurs enfants à la Bibliothèque de Caen et de la Grâce de Dieu pour faire découvrir les lieux, emprunter des livres, faciliter l'accès à la culture, participer aux activités proposées : contes, spectacles...). Nous observons que ces lieux sont par la suite très appréciés des personnes et investis.

\rightarrow *Le collectif*

Présente sur le collectif le mercredi et deux soirs par semaine, l'éducatrice de jeunes enfants peut en fonction des besoins repérés intervenir plus particulièrement auprès de chaque famille (apprentissage de la confection de purée pour un bébé; explication sur l'aide qu'une mère peut apporter à son enfant pour les devoirs; porter attention aux soins d'hygiène, au respect des règles, travail sur la séparation, ...).

REPONSES A LA GENDARMERIE OU A LA POLICE

Réquisitions à personne (11)

Ces réquisitions concernent :

- 5 femmes seules ou avec enfants
- 4 hommes seuls
- 2 couples avec ou sans enfants

ENQUETES – RENSEIGNEMENTS DE TABLEAUX

- → Mensuellement, les présences dans les structures sont envoyées à la DDETS.
- → Chaque trimestre à la demande de la DDETS, un tableau concernant les personnes sorties et ayant accéder à un logement est envoyé. Les rubriques à renseigner sont :
 - Nombre de personnes logées et sortant d'hébergement
 - Nombre de logements attribués aux personnes sortant d'hébergement (nombre dans le public et le privé).
- → Chaque mois, un reporting mensuel concernant les réfugiés, les personnes bénéficiant d'une protection subsidiaire est transmis à la DDETS.

Pour 2022, nous envisageons de continuer à poursuivre les différents travaux engagés en 2021.

- L'évaluation des fiches action de notre projet de service.
- Travailler à maintenir et développer notre inscription dans le réseau du territoire.
- Se maintenir en veille sur les initiatives locales et l'ensemble des lieux ressources de proximité. Saisir les opportunités de partenariats et de travail en réseau.
- Travailler à développer et consolider nos partenariats avec l'ensemble des acteurs de santé (services de soins, dispositifs d'hébergements spécialisés tels que les LAM, LHSS, ATC, ..., les dispositifs et établissements spécialisés tels que les CMP, l'EPSM, la PTA, l'EMPP, les CSAPA...).
- Continuer de développer l'axe de soutien à la parentalité (Partenariats, composition de l'équipe, développement de projets...).
- Poursuivre les différentes actions engagées qui inscrivent le CHRS et les familles accueillies dans une dynamique d'ouverture culturelle et une démarche citoyenne notamment en soutenant leur inscription au Conseil Consultatif des Personnes Accueillies.
- Renforcer, créer, développer les actions collectives.
- Poursuivre l'atelier cuisine mis en place dans le cadre du partenariat avec l'Avant-Garde Caennaise, sur la gestion de leur cafétéria. Projet de développer l'atelier sous la forme d'AVAA, afin de favoriser et soutenir l'insertion par l'emploi.

Sigles et acronymes utilisés

A

AAH Allocation Adulte Handicapé

AAJB Association des Amis de Jean Bosco

AC'SE Accueil Sécurisant

AEMO Aide Educative en Milieu Ouvert

AISCAL Agence Immobilière et Sociale du Calvados

ALT Allocation de logement temporaire
AS Assistant(e) de Service social

ASLL Accompagnement Social Lié au Logement

ASTI Association de Solidarité avec Tous les Immigrés

ATC Association Tutélaire du Calvados

ATMP Association Tutélaire des Majeurs Protégés

AAVA Atelier d'Adaptation à la Vie Active

 \mathbf{C}

CAARUD Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour

Usagers de Drogues

CADA Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
CAE Contrat Accompagnement dans l'Emploi

CAF Caisse d'Allocations Familiales

CCAA Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie

CCAS Centre Communal d'Action Sociale

CCRPA Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies

CDD Contrat à Durée Déterminée
CDI Contrat à Durée Indéterminée

CHRS Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CHU Centre Hospitalier Universitaire

CIDFF Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

CLI Commission Locale d'Insertion

CLLAJ Comité Local de Logement Autonome des Jeunes

CMP Centre Médico-Psychologique
CNDA Cour Nationale du Droit d'Asile
CPAM Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CSAPA Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

D

DAVL Dispositif d'Accompagnement Vers le Logement

DDETS Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DETRES Détection et Traitement de l'Exclusion Sociale

E

EMPP Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
EPE Ecole des Parents et des Educateurs
EPSM Etablissement Public de Santé Mentale

ETP Equivalent Temps Plein

F

FAS Fédération des Acteurs de la Solidarité FSL Fonds de Solidarité pour le Logement

Ι

IRSA Institut inter-Régional pour la Santé IRTS Institut Régional du Travail Social

L

LAM Lits d'Accueil Médicalisé LHSS Lits Halte Soins Santé

M

MASP Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées

MIPROF Mission Interministérielle pour la Protection des Femmes contre les

violences et la lutte contre la traite des êtres humains

P

PASS Permanence d'Accès aux Soins Santé
PLIE Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PMI Protection Maternelle et Infantile
PTA Plateforme Territoriale d'Appui

R

RSA Revenu Solidarité Active

S

SAAS Service d'Accueil et d'Accompagnement Social

SAJD Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté SEMO Service Educatif en Milieu Ouvert SIAO Service Intégration Accueil Orientation SPMO Service de Protection en Milieu Ouvert

SSMSI Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure

Τ

TISF Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

U

UDAF Union Départementale des Associations Familiales USDA Union de Solidarité Départementale de l'Agglomération